

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 13 DECEMBRE 2019 à 19 h 30

Présents : M. AUBRY Bernard, M. POHER Jean-Claude, M. DUVEY Marc, M. LEMAIRE Michel, M. JOUANNET Jean-Mickaël, M. POULAIN Alain, Mme HUCHER Béatrice, Mme CARTIER Alice, Mme LEBEC Sandra, Mme BECQUET Laurence, Mme BOUVIE Delphine, M. DIJON Michel.

M. ADDE Albert donne procuration à M. AUBRY Bernard,
Mme COLLEMARE donne procuration à M. LEMAIRE Michel,
Mme POTTIER Morgane donne procuration à M. Marc DUVEY.

Mme BECQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

M. LEMAIRE Michel donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent pour mémoire.
Pas d'observation.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie du chemin rural N° 18 a débuté Mercredi 11 Décembre. 2 permanences du Commissaire enquêteur sont prévues : **Jeudi 12 Décembre et vendredi 20 Décembre 2019 de 14 H 30 à 16 h 30.**

DELIBERATION MODIFICATIVE POUR REMBOURSEMENT TROP PERCU TAXE AMENAGEMENT

La Perception de Brionne informe la commune que 2 administrés ont versé un trop perçu à notre collectivité au niveau de leur taxe d'aménagement (permis abandonné ou réduction de permis).

Il convient de leur restituer les sommes perçues à tort. La somme de 747.87 € n'a pas été prévue au Budget. Afin de restituer ce trop perçu, il est proposé au conseil d'adopter la décision modificative suivante :

Cpte 2312 (DI) : - 748.00 €
Cpte 10226 (DI) : + 748.00 €

- **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité adopte cette décision modificative.**

M. le Maire rappelle les taux de la taxe d'aménagement : Commune 2 % - Département 2.5 %.

DELIBERATION APPROUVANT LE RAPPORT de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de l'Intercom Bernay « Terres de Normandie »

Monsieur le Maire donne lecture du rapport des transferts de compétences opérés par la Loi NOTRe du 07/08/2015. La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation. En 2019, il a été procédé aux redistributions de compétences suivantes entre les communes et l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) :

- sont restitués aux communes les compétences et les équipements suivants :

- Le bâtiment du RASED situé à Beaumont le Roger,
- La gestion des eaux pluviales urbaines.

- Est étendue sur l'ensemble du territoire la compétence exercée par l'IBTN en matière de transport des élèves vers les piscines.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les transferts de charge qui accompagnent ces transferts de compétences. Elle s'est donc réunie à plusieurs reprises afin de déterminer le coût net des compétences transférées.

Ces travaux ont conduit à la validation du rapport d'évaluation des charges transférées lors de la CLECT du 02 octobre dernier.

Ce rapport est soumis à l'approbation des communes. Ces dernières s'expriment à la majorité qualifiée dans les 3 mois suivants la transmission du rapport de la CLECT.

La commune d'Harcourt est concernée par le transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines (centre Harcourt).

Le conseil, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport de la CLECT (évaluation dérogatoire)
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'accomplissement de la présente délibération.

DELIBERATION POUR L'ACQUISITION DE 2 ORDINATEURS BERGER LEVRAULT BP 2020 :

Monsieur le Maire informe que notre matériel informatique date de 2012 et que celui-ci dispose d'un système d'exploitation Microsoft Windows 7 Professionnel. Après 10 ans de service Microsoft a annoncé que le support Windows 7 prendrait fin le 14 janvier 2020. Cela implique que Microsoft ne fournira plus les éléments suivants :

- Support technique pour tous les problèmes,
- Mises à jour logicielles,
- Mises à jour ou correctifs de sécurité.

Notre fournisseur BERGER LEVRAULT nous conseille de faire évoluer notre installation informatique sur un environnement plus récent et sécurisé.

Monsieur le Maire donne lecture du devis BERGER LEVRAULT (fournisseur de notre matériel informatique et éditeur de logiciels) qui s'élève à la somme de 3856.80 € TTC (comprend le matériel, l'installation, le paramétrage, BL système care). Ce tarif promotionnel est valable jusqu'au 31 Décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le devis de BERGER LEVRAULT
- Autorise M. le Maire à signer le devis
- Décide que cette somme sera inscrite au BP 2020 (Sections fonctionnement et Investissement)

DELIBERATION CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} classe au 15/12/2019 et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2019.

Il rappelle également que la loi du 09 février 2007 impose aux collectivités de déterminer pour tout avancement de grade le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu (fixer par un taux). Cette modification entraîne :

- **La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,**

Vu le tableau des emplois,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide la création de l'emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe TNC (30 H 50) à compter du 15 Décembre 2019,**
- **Décide d'adopter la modification du tableau des emplois proposés au 15 décembre 2019 :**

Filière administrative : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe 35 H, Attaché 35 H.

Filière Technique : Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe 35 H, Adjoint Technique 2^{ème} classe 35 H, Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe 30.50 H, Adjoint technique 20 H.

Filière sociale : ATSEM principal 2^{ème} classe 35 H – ATSEM principal 2^{ème} classe 4 H15 CDD

DELIBERATION ACCEPTANT L'INDEMNITE DE GROUPAMA SUITE SINISTRE TOITURE MAIRIE

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu un chèque de GROUPAMA d'un montant de **705.78 €** concernant le sinistre survenu à la toiture de la Mairie, le 29 juillet 2019, dégâts causés par un véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'indemnité proposée par GROUPAMA correspondant au remboursement des frais liés aux travaux de réparations de la toiture de la mairie, somme qui sera imputée sur le compte de la commune au moyen d'un titre de recette (compte 7788).

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE FINANCES du 18/11/2019

Les documents suivants sont transmis aux conseillers municipaux, pour étude :

- Tableau des annuités d'emprunt année 2020
- Etat de la dette
- Propositions des projets à venir pour 2020
- Report des projets inscrits au BP 2019
- Etat des dépenses et recettes en section de fonctionnement et investissement arrêté au 13/12/2019.

La prochaine réunion de commission de finances (élargie au CM) est fixée au **LUNDI 13 JANVIER 2020 à 19 H 30.**

QUESTIONS DIVERSES :

- Boîte à livres : Suite à l'abandon du projet par de jeunes étudiantes, Mme LEBEC propose de mettre en place un nouveau projet en collaboration avec les agents techniques pour la réalisation de cette boîte.
- Installation Jeux : Les jeux ont été installés semaine 48. La réception de chantier a été faite par M. DUVEY.
- Choix de plantation : M. le Maire accompagné de Mme HUCHER, M. ADDE, les agents techniques et de M. RAMBERT, pépiniériste, se sont rendus à différents endroits de la commune. M. RAMBERT a proposé différentes plantations pour chaque lieu. (terrain de l'école, entre le boulo-drome et le mur de l'aire de camping-cars, et réalisation de massifs devant l'aire de camping-cars et tennis).
- Ramassage ordures ménagères chemin de la Piquetière : problème ramassage des conteneurs poubelles. La société DERICHEBOURG, qui ramasse les ordures ménagères, avait indiqué à l'Intercom que les camions ne passeraient plus dans ce chemin car il était impraticable et que la haie gênait leur passage. La commune a commandé un camion de cailloux pour boucher les trous. Les agents des services techniques ont fait le nécessaire et notamment concernant l'élagage.
- Affaissement terrain de l'EHPAD : Suite à l'effondrement survenu le 28 Novembre à proximité de la Maison de Retraite, un arrêté de circuler et de stationner a été pris dans l'attente de l'expertise de services de la DDTM. Un bureau d'études est intervenu et il en ressort que les effondrements sont probablement liés à une présence importante d'eau dans le sol. La DDTM recommande de contacter les gestionnaires des réseaux (eaux pluviales et usées) notamment pour vérifier l'absence de fuite qui pourrait être à l'origine de ces affaissements.
- Repas de Noël à la cantine : Jeudi 18 Décembre (Mmes BECQUET et BOUVIE seront présentes).
- Gouter de Noël : Vendredi 19 Décembre 2019.
- Bulletin municipal : une proposition de la 1^{ère} page est soumise au conseil. Le conseil laisse le choix à M. ADDE, référent de la commission Communication Gazette avec M. VICHARD.

TOUR DE TABLE

- M. POHER Jean-Claude indique une baisse de tension de l'éclairage public au hameau de Tournay à partir de 20 H 30.
- M. DIJON Michel évoque les excès vitesse dans le virage de la salle des fêtes.
- M. DUVEY Marc s'est rendu à l'Assemblée Générale du SERPN. Beaucoup de délibérations à l'ordre du jour. Il signale un vol aux vestiaires Foot.
- Laurence BECQUET indique que le carrelage de la salle des fêtes est très difficile à nettoyer ; et quelques difficultés au niveau des états lieux.

- M. Jean-Mickaël JOUANNET fait part de son inquiétude : suite aux nombreux coups de vents violents, des branches sont tombées au sol, près du Château des Rufflets. Il demande que le propriétaire procède à l'élagage de ses arbres le long de la rue Vaurin afin d'éviter tout risque.

Il salue et remercie le travail du Comité des Fêtes pour le marché de Noël, et le dévouement de M. AUBREE Arnaud ainsi que le travail des sapeurs-pompiers d'Harcourt, pour l'organisation de la journée TELETHON. Il remercie également les bénévoles.

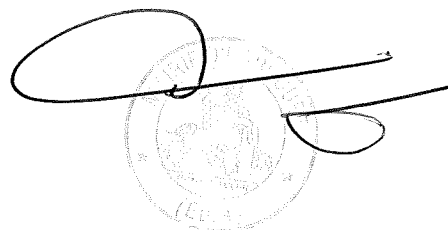
- M. Alain POULAIN indique qu'une tournée d'éclairage public est nécessaire dans les 2 à 3 semaines à venir (plusieurs ampoules grillées). L'entreprise HUCHER doit intervenir pour l'entretien des candélabres et le changement des lampes (en attente de la nacelle).

Il a assisté à la réunion SIEGE, du Comité Syndical, du 30 Novembre (vote du Budget primitif 2020, mise en place de 130 bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'Eure. Axes d'orientation : l'éolien, le photovoltaïque, bois énergie-biomasse).

- M. LEMAIRE Michel fait part de plusieurs demandes au niveau de la salle des fêtes : caoutchouc sur la cuisine, éclairage au niveau du bar, 2 balais à poils durs.

RAPPEL : cérémonie des Vœux **Vendredi 24 Janvier 2020 à 19 H 00 salle des fêtes.**

Fin de la séance à 23 h 45. Prochaine réunion le **Mardi 14 Janvier 2020 à 19 H 30.**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but appears to contain text and a central emblem. The signature is a cursive-style name, possibly 'J. Jouannet'.